

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 5 septembre 2017

Présents : Mr Jean-Louis DESBORDES, Mme Françoise WILLAUER, Mme Elisabeth LYONNAIS, Mr Claude BOURCET, Mr Michel MOULON, Mme Emilie PONT, Mr Lionel CABUT, Mr Rodolphe MAZOYER, Mme Emilie PONT, Mme Marie-Thérèse MICHAUD, Mme Marie-Claude GUILLEMOT.

Absent : Mr Lilian MALIN

Le Conseil municipal nomme Mr Lionel CABUT, secrétaire de séance.

1/ Projet parc éolien

Suite à la prise de contact de la Compagnie Nationale du Rhône (CNR), le maire explique au conseil qu'une rencontre a eu lieu à la mairie de Dommartin.

Un site a été identifié par la CNR comme potentiellement intéressant aux confins des 3 communes Condal Dommartin et Varennes sur le secteur des bois de Varignolle. Il s'agirait de construire un parc de 4 ou 5 éoliennes sur les 3 communes avec une production envisagée de 20 000 et 25 000 MWh chaque année, soit l'équivalent de la consommation annuelle de près de 10 000 habitants, chauffage compris. Le Maire précise que la CNR souhaite disposer d'un avis de principe du conseil municipal avant de poursuivre ses études et de contacter les propriétaires concernés.

Le conseil municipal se prononce favorablement avec 7 voix pour et 2 abstentions, à la condition toutefois que la fiscalité professionnelle liée à ce projet soit partagée entre la commune et l'intercommunalité.

2/ Répartition du FPIC (Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales

Le Maire explique au conseil que le FPIC consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. Il précise que la communauté de communes a décidé d'opter pour une répartition « dérogatoire libre » jugée plus équitable. Une somme de 2 414 € sera ainsi reversée à la commune de CONDAL.

3/ Adhésion de la commune de Ste Croix à la communauté de communes BLI

Le maire rappelle au conseil que la commune de Sainte Croix a demandé son adhésion à la communauté de communes Bresse Louhannaise Intercom à compter du 1^{er} janvier 2018. Cette adhésion requiert, outre l'accord du conseil communautaire, celui des conseils municipaux. Il convient donc de délibérer sur cette adhésion. Le conseil municipal se prononce à l'unanimité en faveur de l'adhésion de la Commune de Sainte Croix à la communauté de communes Bresse Louhannaise Intercom.

4/ Point sur les investissements 2017

Elagueuse	758,00 €
Tracteur tondeuse	12179,76 €
Masses tracteur tondeuse	245,70 €

Remplacement miroir RD N°40	1469,59 €
Mise aux normes électricité salle des fêtes	1682.40 € (travaux à réaliser)
Menuiserie FAUTERELLE (RAR salle Mandarine)	4358,77 €
Ordinateur secrétariat	1098,00 €
Illuminations	358,20 €
Travaux d'accessibilité (bourg et stade)	5892,00 €
Acquisition Bois Gile	17600.00 €

Le Maire précise que la signature de l'acte concernant l'acquisition du Bois Gile interviendra en novembre prochain mais que le paiement effectif ne se fera qu'en 2018, après publication de l'acte au fichier immobilier.

5/ Décisions modificatives

- Budget principal :

Le prêt relais de 40 000 € contracté pour la salle Mandarine a été remboursé et un nouvel emprunt a été contracté pour une somme équivalente. Le Maire indique que cette opération n'avait pas été prévue au budget 2017 et qu'il y a lieu de régulariser cette situation en abondant le compte 1641 en dépenses et en recettes à hauteur de 40 000 €.

- Budget assainissement

Régularisation de 40 € à prélever sur le compte 020 (dépenses imprévues d'investissement) pour abonder le compte 1641 et permettre ainsi le remboursement de l'annuité d'emprunt.

5/ Questions diverses

- Amortissement des subventions : le Maire indique au conseil que la trésorerie demande que lui soit fournie une délibération justifiant la durée de l'amortissement des subventions perçues par la commune pour l'assainissement et pour l'éclairage public. Le conseil confirme que la durée d'amortissement est de 50 ans pour l'assainissement et de 5 ans pour l'éclairage public.
- Redevance pour occupation du domaine public (RODP) Orange : le maire rappelle au conseil que par délibération en date du 26 octobre 2007, la commune de Condal a décidé d'adhérer au principe de mutualisation instauré par le SYDESL et destiné au financement des travaux d'enfouissement des réseaux de télécommunications. Ce principe consiste pour la commune à reverser chaque année au SYDESL une contribution à la mutualisation d'un montant équivalent à la redevance pour occupation du domaine public (RODP) perçue par la commune auprès de l'opérateur de télécommunication ORANGE. Le calcul de la RODP est effectué chaque année par délibération sur la base du linéaire des lignes téléphoniques et de l'emprise au sol des ouvrages de l'opérateur au 31 décembre de l'année n-1, soit pour la commune de Condal une somme de l'ordre de 700 € par an. Le Maire indique que le montant de la RODP n'a plus été calculé depuis 2013 et qu'il y a lieu d'effectuer le rattrapage correspondant. Le conseil valide les montants de redevance annuelle proposés.
- RODP GRDF : le conseil prend connaissance d'un courrier de GRDF proposant de fixer la RODP pour les ouvrages de distribution de gaz implantés sur les voies communales à 359 € pour l'année 2016. Le conseil valide ce montant qui fera l'objet d'un titre exécutoire.

- Contribution à la garderie périscolaire de Dommartin : le maire rappelle que par délibération en date du 7 juillet 2015, le conseil municipal a décidé de contribuer aux frais de fonctionnement de la garderie périscolaire de DOMMARTIN. Cette délibération précisait que la contribution de la commune de CONDAL serait calculée en fonction du nombre d'enfants de CONDAL fréquentant le RPI et que cette contribution serait actualisée en fonction de la variation des effectifs. Il explique que pour la rentrée 2017/2018 le nombre d'enfants de CONDAL fréquentant le RPI est en légère baisse et qu'il convient d'ajuster la contribution de la commune à 26% des frais de fonctionnement engagés par la commune de Dommartin. Une délibération sera prise dans ce sens.
- Salle Mandarine : des devis ont été demandés pour réaliser les travaux de finition des abords de la salle Mandarine (enrobé et matérialisation d'une place de stationnement pour personne à mobilité réduite). Cette réalisation sera inscrite au budget 2018 ainsi qu'un plateau ralentisseur traversant la RD devant la salle avec passage piéton franchissable par les PMR.
- Vitesse sur les voies communales : le maire indique au conseil qu'il a enregistré plusieurs réclamations au sujet de la vitesse excessive constatée sur les voies communales. La plupart des hameaux sont concernés mais plus particulièrement la route de Petit Condal et celle des Communaux. Le conseil convient de la nécessité de traiter ce problème en mettant en place une signalisation appropriée qui incite les usagers à adapter leur vitesse. .
- Acquisition de terrain : le conseil prend connaissance d'un courrier adressé au Maire par Mr et Mme MEYNAUD domiciliés 8 place de la Bascule (à côté de l'école). Ces deniers proposent de céder à la commune la partie sud de leur terrain (environ 2800 m²) ; en contrepartie de cette cession, M. et Mme MEYNAUD souhaitent que la commune réalise à ses frais un mur de clôture en limite est et sud de leur propriété et qu'elle prenne en charge les frais d'acte. Au vu du montant de l'estimation des travaux de construction du mur présenté par le Maire, le conseil décide de ne pas donner suite à cette proposition, dans son état actuel.
- CCAS : la vente des pizzas et tartes bressanes du CCAS aura lieu le 24 septembre 2017, une réunion est prévue avec les membres du CCAS le 14 septembre afin d'organiser cette journée.
- Conseil communautaire : le 27 septembre 2017, le conseil communautaire de Bresse Louhannaise Intercom se réunira à Condal. Le maire y invite l'ensemble des conseillers.

Le Maire,

Jean-Louis DESBORDES

